

## Wolu-Inter-Quartiers ASBL

Avenue du Capricorne, 1A - 1200 Woluwe-Saint-Lambert

T : 02/762 39 44 – courriel : info@wiq.be

N° d'entreprise : 0452667029 – Argenta BE77 9795 4933 4142



Woluwe-Saint-Lambert, le 11/06/2019

Collège des Bourgmestre et Échevins  
de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert  
Avenue Paul Hymans, 2  
1200 Woluwe-Saint-Lambert

Concerne : Demande de permis d'urbanisme pour le bien situé Avenue du Capricorne, 105.

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons vous faire part de nos remarques concernant ce dossier.

Nous tenons à rappeler la cohérence urbanistique et esthétique qui encadre la totalité du quartier des Pléiades, en ce compris l'avenue de Capricorne. En effet, ce quartier fut créé dans le milieu des années 60', afin d'héberger la classe moyenne. Dans ce cadre, les maisons ont toutes été bâties en seulement 3 ans avec une architecture et un style identique. Nous comprenons que de nos jours, l'aménagement intérieur et la performance énergétique des bâtiments ne soient plus en adéquation avec les espérances de la classe moyenne actuelle. Néanmoins, il est de votre devoir de garantir l'homogénéité et la cohérence de l'ensemble du quartier, tout en gardant à l'esprit que les dérogations accordées à l'un feront jurisprudence pour l'ensemble du quartier.

Pour ce dossier, nous souhaitons attirer votre attention sur plusieurs points :

La façade avant comprend deux éléments typiques du quartier, à savoir la fenêtre en « bow window » ainsi que la présence d'une « bande » verticale de couleur différente animant la façade. Nous plaçons pour le maintien de ces deux éléments. Notons également que la « bande » verticale est également présente sur la façade arrière et potentiellement visible depuis l'espace public, la bien étant située dans la courbe de l'avenue du Capricorne.

De plus, nous tenons à attirer l'attention de la Commission de Concertation sur la rehausse de la toiture qui entraînera une différence de niveau entre les deux toitures jumelles.

Nous tenons aussi à rappeler que dans ce cas, nous nous trouvons en présence d'un ensemble de deux maisons jumelles et qu'au-delà de la cohérence du quartier, il faut aussi maintenir la cohérence de l'ensemble.

Nous ne souhaitons pas être convoqués à la réunion de concertation qui traitera de ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Nicolas Moulin,  
Pour Wolu-Inter-Quartiers.